

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 septembre 2018, à 20 h, dans la salle du conseil à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5

Monsieur Maxime Villemaire, conseiller district # 6, est absent.

Madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2018
 - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 20 août 2018
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Amendement budgétaire – AB-02
 - 3.3 Décompte progressif #2 et réception provisoire – travaux de réhabilitation de la rue et du rang Montcalm
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (août 2018)
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Nomination de Patricia Sandra Veilleux au poste de brigadière
 - 7.2 Adoption du budget révisé 2018 de l'OMH de Saint-Esprit
 - 7.3 Modification du mandat octroyé à Michel Tellier architecte – projet de réaménagement de la caserne
 - 7.4 Autorisation de déposer au Fonds de développement des territoires (FDT) local – projet d'amélioration du parc Desjardins
 - 7.5 Autorisation de déposer au Fonds de développement des territoires (FDT) local – Enseignes promotionnelles de la municipalité
 - 7.6 Don à la Maison des jeunes de Saint-Esprit
 - 7.7 Traitement de fissures 2018
 - 7.8 Participation à la 19^e édition de la Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb
 - 7.9 Participation au Quilleton des Jeux de la MRC de Montcalm
 - 7.10 Financement temporaire du règlement d'emprunt 606-2017 pour les travaux de réhabilitation de chemins municipaux (travaux d'infrastructures 2017)
 - 7.11 Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur
 - 7.12 Demande de PIIA 37 rue Principale – remplacement des fenêtres
 - 7.13 Demande de PIIA 62-64 rue Principale – démolition des bâtiments accessoires annexés et reconstruction de portiques
 - 7.14 Motion de félicitations - 15^e édition de La Galopade
 - 7.15 Motion de félicitations - Fête des Récoltes 2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

2018-09-246

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 aout 2018**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 aout 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-09-247

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 aout 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 20 aout 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 aout 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-09-248

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 aout 2018 comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**3. APPROBATION DES COMPTES**

**3.1 Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 30 aout 2018 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2018-09-249

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 aout 2018 totalisant **95 943.24 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 aout 2018, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

montant de **81 271.22 \$** incluant les frais reliés à la sanction administrative approuvés lors d'une séance ultérieure (47 627.56 \$). Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3.2 Amendement budgétaire – AB-02

2018-09-250

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'amendement budgétaire portant le numéro AB--02, comme présenté :



Municipalité de Saint-Esprit

Amendement budgétaire

BUDGET 2018

DESCRIPTION	CODES BUDGÉTAIRES		MONTANT
	Débit	Crédit	
BUDGÉTAIRE SEULEMENT :			
DÉPENSES COURANTES			
Frais de voyage et de représentation	02 11000 310		2 000.00 \$
Téléphonie	02 13000 331		3 500.00 \$
Honoraires de vérification	02 13000 414		1 384.00 \$
Administration informatique	02 13000 414		5 000.00 \$
Fourniture de bureau, imprimés et livres	02 14000 670		950.00 \$
Service de formation	02 16000 454		4 500.00 \$
Autres services techniques	02 32000 459		5 000.00 \$
Services juridiques	02 41500 412		32 000.00 \$
Recyclage collecte et transport	02 45210 446		2 000.00 \$
Achat de nouveaux bacs	02 45211 649		1 000.00 \$
Prime à la retraite	02 61000 143		1 780.00 \$
BRIGADIERS :			
Rémunérations brigadiers	02 29000 141		7 216.00 \$
R.R.Q.	02 29000 222		274.00 \$
Ass.-Emploi	02 29000 232		132.00 \$
F.S.S.	02 29000 242		308.00 \$
C.S.S.T.	02 29000 252		133.00 \$
R.Q.A.P.	02 29000 252		56.00 \$
			67 233.00 \$
			- \$
Autres dépenses regroupées	02 19000 999		(67 233.00) \$
			67 233.00 \$ (67 233.00) \$
INVESTISSEMENTS :			
Sécurité publique - Bâtiments	23 03000 722		95 000.00 \$
	23 91001 000		(151 000.00) \$
	23 61000 002		14 000.00 \$
	21 30000 016		42 000.00 \$
Loisirs et culture - Parc Desjardins	21 21000 000		(12 000.00) \$
	23 61000 007		12 000.00 \$
Loisirs et culture - Parc des Érables	23 08000 722		(50 000.00) \$
	21 21000 000		45 000.00 \$
	23 61000 007		5 000.00 \$
Loisirs et culture - Bibliothèque	23 08000 722		23 000.00 \$
	21 21000 000		(16 000.00) \$
	23 61000 007		(27 000.00) \$
	23 91001 000		20 000.00 \$
Aménagement, Urb. Et dev. - Infrastructures	21 21000 000		(16 000.00) \$
	23 61000 007		(4 000.00) \$
	23 91001 000		20 000.00 \$
Affectations - Act. Inv. Proiet caserne	03 31000 001		(14 000.00) \$
Affectations - Act inv. Parc Desjardins	03 31000 007		(12 000.00) \$
Affectations - Act inv. Bibliothèque	03 31000 007		27 000.00 \$
Affectations - Act. Inv. Entrées de la mun	03 31000 006		4 000.00 \$
Affectations - Act. Inv. Parc des Érables	03 31000 007		(5 000.00) \$
			307 000.00 \$ (307 000.00) \$

ADOPTÉE.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

**3.3 Décompte progressif #2 et réception provisoire – travaux de réhabilitation de la rue et du rang Montcalm**

**Considérant** la résolution 2018-06-167;

**Considérant** le contrat portant le numéro TP201712-353 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et l'entreprise *Sintra inc.* pour les travaux de réhabilitation de la rue et du rang Montcalm;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement d'*Équipe Laurence, experts-conseil* du 30 août 2018, pour lesdits travaux de réhabilitation concernant le rang Montcalm plus précisément (sans la portion pavage de la rue Montcalm);

**Considérant** que le pavage de la partie rue Montcalm, représentant 124 333.35 \$, reste en observation et ne fait pas partie du présent décompte ni de la réception provisoire des travaux, tel que convenu lors de la rencontre terrain du 23 août 2018 avec les représentants de *Sintra inc.* et de la municipalité;

**Considérant** la retenue contractuelle de 10 % de 63 994.19 \$.

2018-09-251

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif no 2 et la réception provisoire de la partie rang Montcalm à l'entreprise *Sintra inc.* au montant de **662 195.85 \$** taxes incluses, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04007-721 financée en partie par le *Programme d'aide financière RIRL*, par le *Fonds sur les carrières et sablières* ainsi que par le règlement d'emprunt 605-2017 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. CORRESPONDANCE

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 24 août 2018.

~~~~~

**5. DÉPÔT DE RAPPORTS**

**5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (août 2018)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois d'août 2018.

~~~~~

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

**7. AFFAIRES DIVERSES**

**7.1 Nomination de Patricia Sandra Veilleux au poste de brigadière**

**Considérant** qu'il est primordial d'assurer la sécurité des écoliers marcheurs sur le chantier du pont du village pour la durée des travaux;

**Considérant** la rencontre entre la directrice générale, madame Caroline Aubertin et madame Patricia Sandra Veilleux, qui s'est déroulée le 23 août 2018;

**Considérant** qu'une entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5313, est à conclure pour déterminer les conditions de travail de ce nouveau poste syndiqué et visé par l'accréditation.

2018-09-252

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ENTÉRINER** l'embauche effectif dès le 30 août de madame Patricia Sandra Veilleux pour occuper le poste de brigadière pendant les journées scolaires, et ce, jusqu'à la fin des travaux sur le pont.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir en ce sens avec le SFCP – section locale 5313 afin de l'officialiser.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.2 Adoption du Règlement 621-2018 sur la prévention des incendies

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 août 2018;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2018-09-253

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pître
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement 621-2018 sur la prévention des incendies comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.3 Adoption du budget révisé 2018 de l'OMH de Saint-Esprit**

2018-09-254

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le budget révisé de l'OMH de Saint-Esprit daté du 23 juillet 2018 augmentant ainsi la contribution annuelle de la municipalité de Saint-Esprit à **472 \$** au lieu de 114 \$.

**D'AUTORISER** le paiement pour l'année 2018, soit **472 \$**, couvrant les budgets révisés datés du 17 janvier et du 23 juillet 2018.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-52000-960.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

7.4 Modification du mandat octroyé à Michel Tellier architecte – projet de réaménagement de la caserne

Considérant la résolution 2018-04-093, amendée par la 2018-05-151, autorisant *Michel Tellier architecte* à procéder à la confection des plans et devis finaux pour les travaux de rénovation de la caserne;

Considérant la proposition de *Michel Tellier architecte* pour l'ajustement des honoraires pour travail en sus suite à la modification de la façon de traiter le dossier de travaux de rénovation de la caserne.

2018-09-255

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement de la facture F2018-75 à *Michel Tellier architecte* au montant de **3 349.65 \$** taxes incluses, le tout conformément au *Règlement de gestion contractuelle en vigueur*.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-03000-722 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.5 Autorisation de déposer au Fonds de développement des territoires (FDT) local – projet d'amélioration du parc Desjardins**

**Considérant** l'objectif de la municipalité de rendre le parc Desjardins accueillant, fonctionnel et sécuritaire;

**Considérant** que l'amélioration consiste à remplacer les équipements désuets ou abîmés, à installer une clôture pour rendre l'endroit davantage sécuritaire, une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, une sentinelle et un coin d'ombre ainsi que l'aménagement d'un sentier.

**2018-09-256**

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le dépôt de la demande de financement au FDT local de la MRC de Montcalm du projet d'amélioration du parc Desjardins.

**D'ENTÉRINER** la signature de la demande de financement au FDT local par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Aubertin.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.6 Autorisation de déposer au Fonds de développement des territoires (FDT) local – Enseignes promotionnelles de la municipalité

Considérant l'objectif de la municipalité de rendre les entrées de la municipalité accueillantes et visibles;

Considérant que l'amélioration consiste à remplacer cinq enseignes promotionnelles de la municipalité.

2018-09-257

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le dépôt de la demande de financement au FDT local de la MRC de Montcalm du projet de remplacement d'enseignes promotionnelles de la municipalité.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

D'ENTÉRINER la signature de la demande de financement au FDT local par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Aubertin.

ADOPTÉE.



7.7 Don à la Maison des jeunes de Saint-Esprit

Considérant que la Maison des jeunes a participé et a assumé une présence lors de la tenue de la Fête des récoltes du 19 août 2018;

Considérant que les producteurs locaux avaient été sollicités afin de vendre des légumes et des plantes dans le but de verser les profits à la Maison des jeunes.

2018-09-258

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REMERCIER les participants de la Maison des jeunes pour l'activité 2018 de la Fête des récoltes.

DE VERSER un montant de 117 \$ à la Maison des jeunes, représentant le montant amassé lors de la vente.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991.

ADOPTÉE.



7.8 Traitement de fissures 2018

Considérant l'état de certaines voies publiques;

Considérant que pour limiter la dégradation de ces voies, la municipalité désire procéder à des travaux de traitement de fissures sur certaines rues du territoire, soit principalement localisées dans le noyau villageois.

2018-09-259

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER le directeur des infrastructures et de l'aménagement pour faire effectuer les travaux de traitement de fissures nécessaires.

D'AUTORISER une dépense nette de 10 000 \$, comme prévu au budget 2018, et nécessaire à la réalisation desdits travaux.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-32000-521.

ADOPTÉE.



7.9 Participation à la 19^e édition de la Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb

Considérant que les bénéfices seront distribués à la maison *Horeb*, qui permet d'accueillir, d'héberger et d'accompagner toute personne qui a besoin d'aide, de réflexion, d'amour et d'une nouvelle espérance.

2018-09-260

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

D'AUTORISER trois élus à représenter la municipalité lors de la 19^e édition de la *Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb* qui aura lieu le samedi 22 septembre prochain à la Maison Horeb.

Le coût du billet au montant de **70 \$** chacun est à la charge de la municipalité. Le coût du billet des conjoints présents est à la charge de ces derniers.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.10 Participation au Quilleton des Jeux de la MRC de Montcalm**

**Considérant** que les profits seront versés aux Jeux de la MRC de Montcalm.

2018-09-261

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'achat d'un maximum de six (6) billets à 15 \$ pour la participation de 6 personnes de la municipalité (élus, employés ou bénévoles) à titre de représentants de la municipalité de Saint-Esprit, au Quilleton des Jeux de la MRC de Montcalm qui aura lieu le samedi 29 septembre 2018 à 14 h au salon de quilles G + de Mascouche.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.11 Financement temporaire du règlement d'emprunt 606-2017 pour les travaux de réhabilitation de chemins municipaux (travaux d'infrastructures 2017)

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a autorisé précédemment le Règlement d'emprunt #606-2017 intitulé *Règlement d'emprunt décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation de chemins municipaux – rang Rivière Sud et Place des Loisirs, des trottoirs de la rue Saint-Isidore, de ponceaux sur le rang des Pins et de bordures de la rue Principale, et imposant une taxe spéciale à l'ensemble;*

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit désire temporairement financer l'emprunt nécessaire pour couvrir la dépense en lien avec les travaux de construction effectués et relatifs audit règlement d'emprunt.

2018-09-262

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit tous documents relatifs au financement temporaire du règlement d'emprunt #606-2017 avec Desjardins Caisse de Montcalm au taux d'intérêt annuel estimé à 3.70 % (taux en vigueur au 30 août 2018).

D'AFFECTER cette dépense aux activités de de fonctionnement, poste budgétaire 02-92120-881.

ADOPTÉE.

~~~~~



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

**7.12 Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur**

**Considérant** la politique de conservation en vigueur;

**Considérant** la liste des dossiers à détruire en référence au 29 août 2018 préparée par la technicienne administrative de la municipalité.

2018-09-263

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'administration à détruire les dossiers selon la liste préparée par la technicienne administrative de la municipalité datée du 29 août, soit :

- Avis arrérage de taxes 2007-2008
- Compensation tenant lieu de taxes 2007 et 2008
- Journaux des revenus et des encaissements 2007 à 2011
- Conciliations bancaires 2010-2011
- Journal des achats et déboursés 2010-2011
- Rapports financiers PG 2010 -2011
- Mutations et factures diverses 2010-2011
- Liste comptes à recevoir 2010-2011
- Taxation annuelle et code de taxe 2010-2011
- Réclamations taxes TPS et TVQ 2010-2011
- Écritures de journal 2010-2011
- Mise à jour 2010-2011
- Feuilles de temps 2012 à 2016
- Dossiers fournisseurs 2011 et années antérieures
- Soumissions non-retenues de 2014 et 2015
- Documents d'élections 2013

**ADOPTÉE.**



**7.13 Demande de PIIA 37 rue Principale – remplacement des fenêtres**

**Considérant** que le projet consiste à remplacer les fenêtres du bâtiment principal;

**Considérant** que ce projet est assujéti au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012*;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement relatif aux PIIA #553-2012*;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2018-09-264

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le projet de remplacement des fenêtres du bâtiment principal comme demandé.

Les travaux projetés pourraient répondre aux critères pour la subvention relative au programme de revitalisation décrit dans le règlement. Advenant un tel cas, le requérant pourra déposer une demande lorsqu'il aura terminé ses travaux, le tout dans les délais du permis émis, selon les sommes résiduelles disponibles dans le programme de subvention mis en place par la municipalité de Saint-Esprit et selon les critères d'admissibilité du programme qui sera en vigueur au moment de la demande.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 12 octobre 2018.

**ADOPTÉE.**



**7.14 Demande de PIIA 62-64 rue Principale – démolition des bâtiments accessoires annexés et reconstruction de portiques**

**Considérant** que le projet consiste à la démolition des bâtiments accessoires annexés et reconstruction de portiques;

**Considérant** que ce projet est assujéti au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012*;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement relatif aux PIIA #553-2012*;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2018-09-265

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le projet de démolition des bâtiments accessoires annexés et reconstruction de portiques comme demandé.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 12 octobre 2018.

**ADOPTÉE.**



**7.15 Motion de félicitations - 15e édition de La Galopade**

2018-09-266

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE FÉLICITER** chaleureusement le comité de *La Galopade* et les nombreux bénévoles ayant collaboré à la 15<sup>e</sup> édition de cette activité tenue le 26 août dernier qui fut couronnée de succès.

**DE SOULIGNER** le travail du Transport collectif et adapté de la MRC de Montcalm qui a été indispensable lors de cette journée.

**ADOPTÉE.**



**7.16 Motion de félicitations - Fête des Récoltes 2018**

2018-09-267

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

**DE FÉLICITER ET DE REMERCIER** les bénévoles, les exposants, les jeunes de la Maison des Jeunes et toutes autres personnes qui, de près ou de loin, se sont impliquées et dévouées pour faire de cette journée de la « Fête des Récoltes 2018 » un succès mémorable.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -
Johanne Ringuette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

~~~~~

À **20 h 39**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**2018-09-268**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -
Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

- Original signé -
Johanne Ringuette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Michel Brisson,
Maire et Président d'assemblée